



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	13 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 19 NOVEMBRE 2024
2024 / 62**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. CUERQ Raymond, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que la répartition des dotations de l'Etat, et en particulier de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale, fait intervenir la longueur de la voirie communale dans chaque commune.

Au 1^{er} janvier 2021, celle-ci était de 35 138 mètres.

Suite à la création du chemin de Champagne pour une longueur de 110 mètres et du Chemin du Mont Volaty pour une longueur de 240 mètres, il convient d'ajouter 350 mètres à la longueur de voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE à 35 488 mètres la longueur de voirie communale à prendre en compte au titre de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale,

DIT que le tableau de classement des voies communales sera mis à jour en conséquence.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY

Annick GREMY

Mairie de GRIEGES

COMMUNE DE GRIEGES - TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

N° D'ORDRE	APPELLATION	DESIGNATION	LONGUEUR	LARGEUR	DATE DE CLASSEMENT	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale			Observation	
						Classement		Ancienne appellation		Longueur
						Catégorie	n°		Date	
36	Allée de Saint Amour	Depuis la VC 13	380 ml						Une partie de la parcelle D 2207 et une partie de la parcelle D 2485	délibération 2013/50 du 19 septembre 2013
37	Impasse des Vignes	A partir de l'intersection de l'Allée de Saint Amour	120 ml						Une partie de la parcelle D 2485	délibération 2013/50 du 19 septembre 2013
38	Impasse du Colombier	A partir de l'intersection de l'Allée de Saint Amour	170 ml						Une partie de la parcelle D 2207	délibération 2013/50 du 19 septembre 2013
39	Impasse des Grandes Verchères	Lotissement de la ZAC du Logis	102ml							délibération 2019/58 du 14 novembre 2019
40	Chemin de Champagne	A partir de la Route des 4 Arches	110 ml							délibération 2024/62 du 19 novembre 2024
41	Chemin du Mont Volaty	A partir de la Rue du Treyve Badry	240 ml							délibération 2024/62 du 19 novembre 2024
			1 122 ml							

Vu pour rester annexé à la délibération 2024/62
du Conseil Municipal du 29 novembre 2024
Le Maire,
Annick GREMY.